

DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche et notamment ses articles R.423-31 et suivants ;

Vu le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu la décision du directeur général de l'Inserm du 7 juin 2003 fixant la liste des experts de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

DECIDE

<u>Article unique :</u>	Le jury du concours externe de recrutement dans le corps des Techniciens de la Recherche n°29 BAP A " Technicien-ne Biologiste " est composé comme suit :
-------------------------	---

<u>Président :</u>	M. Vincent ABRAMOWSKI IR – Inserm
<u>Experts :</u>	Mme Julie BROCARD IECN – Inserm M. Alexandre DOS SANTOS IEHC - Inserm Mme Laetitia KERMASSON IECN – Inserm
<u>Représentants :</u>	Mme Isabelle DUSART DR – Cnrs Mme Isabelle FREMAUX IECN – Inserm M. Yannick GOUMON CRHC - Inserm
<u>Membre des instances d'évaluation :</u>	Mme Izolina LOPES TECS – Inserm

Fait à Paris, le

16 SEP. 2024

Pour le Président-directeur général,

Le Directeur des Ressources Humaines,

